

Rapport N° 2022/54

Comptes communaux et gestion de l'exercice 2021

Résultat : CHF -387'219.-

Nyon, le 15 juin 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (Cofin) s'est réunie le 2 juin 2022 pour examiner le préavis n°2022/54. Étaient présent·e·s Mesdames Monique Chevallay Piguët, Laure Damtsas, Armelle DuPasquier, Taïna Pieren et Messieurs Marius Diserens, Alexander Federau, Yves Félix (Président et rapporteur), Pierre Girard, Olivier Monge et Olivier Riesen. Madame Chloé Besse était excusée. Ayant démissionné avec effet immédiat lors de la séance du Conseil communal du 30 mai 2022, Madame Lourdes Dupertuis n'était donc pas présente et sa place au sein de la Cofin n'a pas pu être repourvue à temps.

La Cofin a reçu Monsieur le Municipal Claude Uldry ainsi que Madame la Cheffe du service des finances Ying Cottier. Elle les remercie pour leur présence ainsi que les réponses apportées en toute transparence aux commissaires.

1. Présentation générale des comptes 2021

Pour la bonne compréhension de ce qui suit, il est important de rappeler ceci : quand le Conseil communal adopte en décembre le budget de l'année à venir, il s'agit d'une autorisation de dépenses accordée à la Municipalité sur la base de leurs prévisions et besoins dans les services. Les comptes, bouclés au 31 décembre chaque année, correspondent à la réalité effective. Des montants ont été utilisés conformément au budget, certains ont été sous-employés, d'autres dépassés. Confédération, cantons, communes : il y a toujours des différences entre le budget et les comptes.

Cet exercice 2021 se solde par un déficit de **CHF 387'219.-** alors que le budget 2021 prévoyait un déficit de **CHF 10'479'426.-**. Par rapport au budget 2021, les charges sont en hausse (+4,4%), tout comme les revenus (9,4%). Voici le détail des chiffres, en CHF :

	Comptes 2021	Budget 2021	Variation C2021/B2021	En %	Comptes 2020	Variation C2021/C2020	En %
Charges	228'921'266	219'355'163	9'566'102	4,36	212'648'825	16'272'441	7,65
Revenus	228'534'046	208'875'738	19'658'309	9,41	212'700'896	15'833'150	7,44
Résultat	-387'219	-10'479'426			52'071		

(Le – signifie que c'est un déficit)

Sur une échelle de 10 ans (2011-2021), le présent exercice est le 3^e à finir en déficit, avec les années très particulières qu'ont été 2017 (CHF -3'485'577.-) et 2018 (CHF -6'077'026.-). Qu'il soit bénéficiaire ou déficitaire, tout exercice mérite quelques explications afin de comprendre les principaux écarts.

2. Charges

Sur les charges, voici les principaux écarts entre le budget et les comptes, en millions de CHF :

Charges par nature		Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Var C21/B21	% Var C21/B21
30	Autorités et personnel	56.5	56.6	54.8	-0.2	-0.3%
31	Bien, Services, Marchandises	37.8	36.7	35.0	1.1	3.0%
32	Intérêts Passifs	1.4	1.5	1.5	-0.1	-7.6%
33	Amortissements	26.0	16.5	15.7	9.5	57.9%
35	Rbt, part. subv. à des collect. publiques	72.9	73.5	69.8	-0.6	-0.9%
36	Aides et subventions	15.7	15.4	14.7	0.2	1.4%
38	Attrib. fonds et financ. spéciaux	4.3	3.4	7.4	1.0	28.7%
39	Imputations internes	14.5	15.8	13.7	-1.3	-8.3%
TOTAL DES CHARGES		228.9	219.4	212.6	9.6	4.4%

Tableau fourni par le Service des finances.

Le montant total des charges salariales des autorités et du personnel de la Ville (chapitre 30) s'élève à **CHF 56'451'012.-** dans les comptes 2021, soit une baisse de **CHF 194'152.-** par rapport au budget 2021. Dans le détail, les charges salariales du personnel fixe sont en baisse de **CHF 853'891.-** (en raison de postes vacants) mais les charges pour le personnel auxiliaire dépassent le budget de **CHF 1'120'839.-**. Mécaniquement, de par la baisse de la masse salariale du personnel fixe, on observe dans les comptes une baisse dans les cotisations.

A propos des EPT, le budget 2021 en prévoyait 373,65. Dans les comptes, en raison de vacances de postes, le nombre d'EPT s'élève à 360,05, soit -13,60 EPT.

Service	C2021 EPT	B2021 EPT	Variation C2021-B2021
Administration générale (SAG)	26.15	13.00	13.15
Service d'architecture (SDA)	12.80	12.80	-
Service de la culture (CULT)	23.10	23.70	-0.60
Service des finances (FIN)	7.00	7.00	-
Informatique - C.H.	-	16.70	-16.70
Service des Ressources humaines (RH)	8.00	7.10	0.90
Service de la cohésion sociale (SCS)	79.50	82.80	-3.30
Service de l'environnement (SDE)	25.20	26.60	-1.40
Service des infrastructures (SDI)	51.10	53.30	-2.20
SDIS	6.00	6.00	-
Services industriels (SIN)	51.50	56.00	-4.50
Sports, manifestations et maintenance (SMM)	56.65	56.85	-0.20
Service du territoire (SDT)	13.05	11.80	1.25
TOTAL des postes	360.05	373.65	-13.60

Pour rappel, la Municipalité a décidé en début de législature d'intégrer l'ancien Service informatique au sein du Service de l'administration générale. Dans le détail, voici les différents transferts d'EPT qu'il y a eu : 13.9 EPT de INF à SAG ; 2.8 EPT de INF à STD ; 0.5 EPT de SDI à SDT ; 0.8 EPT de SDI à SDE.

Quant au chapitre 31 « Biens, services et marchandises », il est supérieur de **CHF 1'098'274.-** par rapport au budget 2021. Plusieurs réalités différentes se retrouvent sous ce chiffre. Premièrement, on observe que les achats d'électricité et de gaz s'inscrivent respectivement en hausse de **CHF 585'403.-** et **CHF 1'457'626.-** en raison de tarifs et volumes supérieurs (une hausse de charge qui est en partie compensée par la revente de ces produits). Deuxièmement, on observe une baisse dans l'achat de fourniture et marchandises, tels les produits alimentaires (-**CHF 293'879.-**) ou matières premières (-**CHF 273'355.-**)

Dans le chapitre 32 « Intérêts passifs », on constate une baisse de **-CHF 111'882.-** par rapport au budget, ce qui signifie que la Ville continue à renouveler ses emprunts à des taux avantageux. Par ailleurs, l'on constate dans ces comptes 2021 que l'endettement de la Ville a baissé de **CHF 6'372'000.-** par rapport à 2020, s'élevant désormais à **CHF 284'928'000.-**.

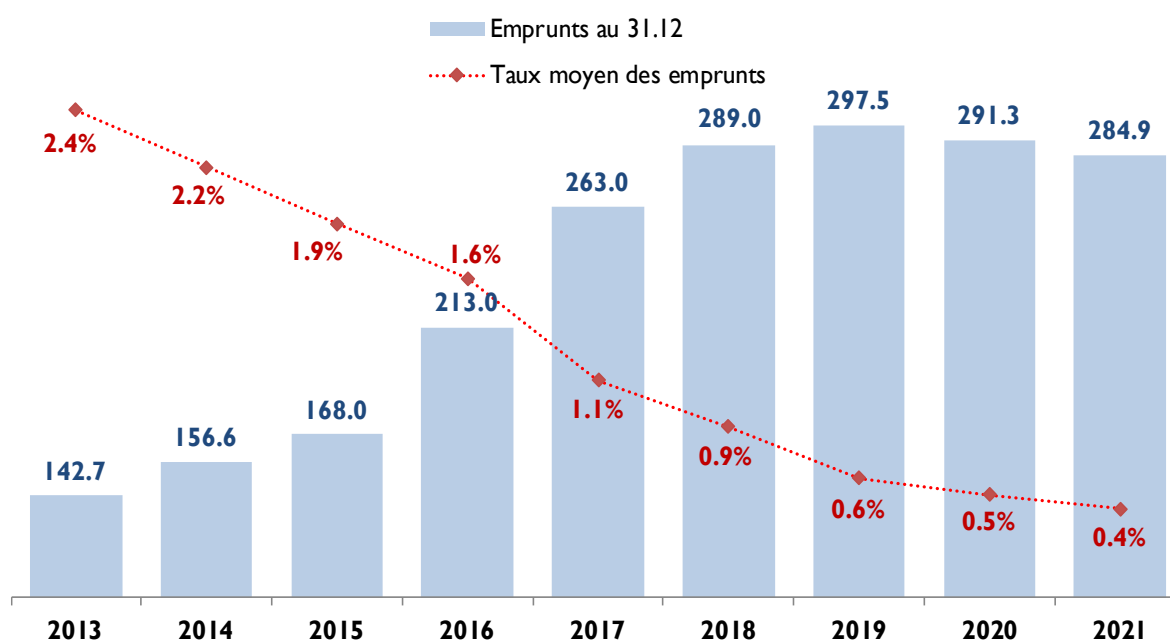


Tableau fourni par le Service des finances.

Pour le détail de tous les emprunts de la Ville au 03.06.2022, vous trouverez la liste en annexe du présent rapport.

Les amortissements (chapitre 33) ont été plus élevés que prévus dans ces comptes (+**CHF 9'548'216.-**) et cela s'explique notamment par des prélèvements sur des fonds de réserve suite à des boucléments de préavis. A titre d'exemple, il y a le préavis n°215/2015 « Reconstruction du réservoir de la Vuarpillière » où un prélèvement de **CHF 6'873'281** a été fait sur le fonds de réserve 9280.27 *Service des eaux*. Sur cette question des prélèvements, il s'agit d'opérations purement comptables qui n'ont pas d'incidence financière. En effet, ils se retrouvent en charges sur la ligne 230.3320.00 et sont en revenus dans la ligne 230.4810.00.

Dans le chapitre 35, c'est là que nous retrouvons les charges péréquatives. Si l'on prend les deux objets principaux (péréquation directe et participation à la cohésion sociale, ancienne facture sociale), voici la répartition :

Péréquation directe : concrètement, dans ces comptes 2021, la Ville de Nyon paie CHF 10'559'001 + CHF 313'980 (supplément de l'année précédente), soit **CHF 10'872'981.-**. C'est en hausse par rapport aux comptes 2020 (**CHF 9'766'673**).

Cohésion sociale (PCS) : concrètement, dans ces comptes 2021, la Ville de Nyon paie 30'489'000 + 2'091'642 (supplément de l'année précédente), soit **CHF 32'580'642.-**. C'est en hausse par rapport aux comptes 2020 (**CHF 30'866'220.-**).

Tant pour le supplément de péréquation directe ou pour la cohésion sociale (PCS), la Ville de Nyon a décidé de puiser dans le fonds de réserve 9282.24 *Provision solde péréquation* pour lisser le résultat et limiter l'impact (**CHF 313'980.-** pour la péréquation directe et **CHF 1'186'020.-** pour la cohésion sociale). Le fonds est désormais vide.

Au total, si l'on prend la péréquation directe, la participation à la cohésion sociale ainsi que la participation à la réforme policière, Nyon a payé en 2021 **CHF 45'122'961.-**.

Dans le chapitre 36 « aides et subvention », l'on remarque une hausse de près d'un million de francs due à l'adoption des préavis 240/2021 et 252/2021, destinés à soutenir les entreprises nyonnaises lors de la crise Covid-19 (aides à fonds perdus et bons solidaires pour les commerçants). A l'inverse, c'est une baisse de près d'un million de francs que l'on observe dans la couverture de déficit des crèches (surestimation des subventions octroyées) et dans les aides à la formation et aux études (moins d'activités du fait des restrictions sanitaires).

Enfin, lorsque l'on regarde le chapitre 38 « Attributions aux fonds de réserve », on remarque qu'il y a **CHF 963'395.-** de plus dans les comptes par rapport au budget. Ces attributions sont dues au fait que certains chapitres comptables doivent être bouclés à zéro et que les surplus ne peuvent pas alimenter le ménage courant.

2.1 Coûts en lien avec la pandémie de Covid-19 en 2021

Dans la mesure où la crise sanitaire a continué à impacter le monde en 2021, la Cofin a voulu connaître les impacts pour la Ville de Nyon, que ce soit en termes de dépenses ou de non-dépenses sur les lignes budgétaires de la Ville. Pour rappel, la Municipalité a entrepris de nombreuses choses pendant cette période de crise et a régulièrement communiqué sur ses actions auprès du Conseil communal : soutien aux associations, baisses de loyer, extension de terrasses, aides à fonds perdus, bons solidaires pour les commerçants, etc. S'ajoutent à cela tous les frais supplémentaires induits par la situation (achat de produits de nettoyage, contrôle des pass covid, réorganisation du travail, etc.). Au total, d'après les estimations du Service des finances, Nyon a dépensé **CHF 1'311'421.-**. Quant aux non-dépenses, elles se chiffrent à **CHF 369'378.-**. Vous trouverez tous les détails dans le tableau¹ en annexe de ce rapport.

Dans la mesure où toutes les restrictions sanitaires ont été levées depuis, nous pouvons considérer que ce type de dépenses ne devraient pas se reproduire.

2.2 Coûts en lien avec l'enquête administrative et la crise au sein de l'administration

En juillet 2021, face à la crise existante au sein de l'administration, la Municipalité a décidé de diligenter une enquête (menée par M. Pierre Müller, ancien juge cantonal) afin de faire toute la lumière sur les tensions existantes. En novembre 2021, la Municipalité recevait le rapport d'enquête : au total, selon les documents que la Cofin a pu consulter, il a nécessité 239 heures de travail de la

¹ Face à la difficulté à quantifier une non-dépense et malgré la rigueur de son travail, le Service des finances nous a averti que les données pourraient ne pas être exhaustives.

part de M. Pierre Müller. Durant cette période, plusieurs choses ont été faites pour tenter d'apaiser la situation : contacts avec la personne de confiance pour les employé-e-s, médiations, etc. Sans revenir sur tous les détails (le Conseil communal a pu poser de nombreuses questions lors de la séance extraordinaire du 31.01.2022 et est régulièrement informé), la Cofin a cherché à connaître les impacts financiers de la crise pour 2021, à savoir les montants des différents mandats qui ont été attribués. Quelles sont les lignes budgétaires impactées ? Elles sont au nombre de trois :

- a) Ligne 102.3185.00 « Honoraires et frais d'études » (CHF 238'918.-) : concerne l'enquête administrative (et le rapport), la médiation au sein de la Municipalité, le dépôt de plainte, ainsi que des prestations de conseil en communication. Cinq factures ont été émises.

Prestataires	Montant
Muller Legal	120'710.80.-
Muller Legal	30'369.25.-
Kasser Schlosser (Me Perroud)	20'062.90.-
Me Fox	21'540.-
Smacx	15'900.-
Total	208'582.95.-

Pour le reste du montant présent dans cette ligne, soit **CHF 30'335.05.-**, c'est une somme usuelle et elle couvre les usages habituels de la Municipalité dans toute sorte d'autres activités. Dans le budget 2021, cette ligne était à **CHF 25'000.-**.

- b) Ligne 110.3185.00 « Honoraires et frais d'études » (CHF 72'853.-) : concerne la prestation « personne de confiance » et les médiations. Cinq factures ont été émises.

Prestataires	Montant
Magali Fischer	969.30.-
Magali Fischer	3'861.05.-
Magali Fischer	969.30.-
Magali Fischer	807.75.-
Takt consulting sarl	2'024.80.-
Total	8'632.20.-

Malgré la crise, les dépenses sur cette ligne respectent le montant au budget 2021 (**CHF 70'000.-**).

- c) Ligne 115.3185.01 « Honoraires et frais juridiques » (CHF 85'263.-) : concerne les frais d'avocat de la Ville.

Prestataires	Montant
Me Wyler	7'157.75.-
Me Wyler	3'705.95.-
Me Wyler	3'632.70.-
Me Wyler	18'102.20.-
Me Wyler	30'752.40.-
Total	63'351.00.-

Pour le reste du montant présent sur cette ligne, soit **CHF 21'912.-**, c'est une somme usuelle et elle couvre les usages habituels de la Municipalité dans toute sorte d'autres activités. Dans les comptes 2020, cette ligne était à **CHF 27'639.-**.

La Cofin a pu consulter en toute transparence toutes les factures évoquées ci-dessus lors de la séance de commission du 2 juin 2022. En conclusion et pour 2021, c'est donc un coût total de **CHF 280'566.15.-**.

Par ailleurs, la Cofin a formulé trois autres questions en lien avec l'enquête administrative et voici les réponses obtenues :

- « Cette enquête a-t-elle occasionné des dépenses dans d'autres service que le SAG en 2021 ? » Réponse : *Oui. Une indemnité pour le remplacement (partiel) du chef de service RH a été versée. Le montant en 2021 s'élève à CHF 4'520.-.*
- « Quel est le montant total lié à l'engagement de personnel auxiliaire pour pallier l'absence de personnes en arrêt maladie en lien avec l'enquête administrative ? » Réponse : *Les coûts se chiffrent à CHF 32'284.-.*
- « Ligne 130.4361.00, remboursement traitements "maladie" (Commune), CHF 587'845.- : combien concernent les personnes en lien avec l'enquête administrative ? » Réponse : *La partie concernant l'affaire se monte à CHF 183'114.*

2.3 Dépassements supérieurs à CHF 50'000 non annoncés

Chaque année, il y a des dépassements supérieurs à **CHF 50'000.-** (limite de la compétence municipale) non annoncés et ils sont présentés à la Cofin lors de l'examen des comptes. L'année passée, la Cofin avait demandé à ce que ces informations lui soient communiquées avant la séance. Pour cet exercice 2021, cela a été fait et la Cofin remercie le service des finances. Voici la liste :

Compte	Description	C2021	B2021	Ecart	Commentaires
102.3185.00	Honoraires, frais d'études	238'918.-	25'000.-	213'918.-	Honoraires extraordinaires liés à l'enquête administrative
321.3141.00	Entretien des bâtiments, pâturages	81'189.-	31'000.-	50'189.-	Travaux de mise en conformité
355.3141.32	Rue de Rive 54, Fleur de Lys	83'455.-	0.-	83'455.-	Appartement 2 pièces au 2 ^e étage : remplacement cuisine et électroménager, travaux peinture et remplacement moquette Enveloppe globale nature 3141 respectée
764.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	546'752.-	496'476.-	50'276.-	Chapitre refacturé
800.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	227'351.-	168'119.-	59'232.-	Variation en lien à un remplacement maladie longue durée prolongée (compensation APG c/o RRH)
800.3156.00	Entretien matériel spécialisé	55'932.-	0.-	55'932.-	Reclassement suite intégration charges INF dans rubrique SIN (montant budgété initialement pour CHF 40'000 s/800.3157.00) Dépassement 16 KCHF en lien avec interventions supplémentaires sur système de supervision des réseaux eau, électricité et gaz
810.3135.00	Achats matériel pour vente à particuliers	136'407.-	60'000.-	76'407.-	Matériel affecté à des chantiers refacturés aux clients (810.4356.01/02)
830.3122.00	Achats gaz	6'060'626.-	4'603'000.-	1'457'626.-	Volume et prix moyen d'achat en hausse (partiellement compensé sur compte 830.4351.00)

3. Revenus

Pour les revenus, voici les principaux écarts entre le budget et les comptes, en millions de CHF :

Revenus par nature		Comptes	Budget	Comptes	Var	% Var
		2021	2021	2020	C21/B21	C21/B21
40	Impôts	105.3	99.4	100.8	5.9	6.0%
41	Patentes, Concessions	0.1	0.1	0.1	0.0	-9.7%
42	Revenus du patrimoine	9.7	9.5	8.8	0.2	2.4%
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	51.2	48.8	50.0	2.4	5.0%
44	Parts à des recettes cantonales	2.6	2.2	6.2	0.4	18.5%
45	Part. et Rbts de collectivités publiques	25.3	24.9	24.7	0.4	1.5%
46	Autres prestations et subventions	8.0	7.6	6.4	0.4	5.0%
48	Prél. s/fonds et financements spéciaux	11.8	0.6	2.0	11.2	1826.7%
49	Imputations internes	14.5	15.8	13.7	-1.3	-8.3%
TOTAL DES REVENUS		228.5	208.9	212.7	19.7	9.4%

Tableau fourni par le service des finances

De manière générale, l'on constate que les recettes fiscales (près de la moitié des recettes de la Ville) sont meilleures dans les comptes 2021 qu'au budget. Cela est particulièrement vrai sur les points suivants :

- Droits de mutation : **CHF 4'698'566.-** aux comptes, soit 2'048'566 de mieux qu'au budget
- Impôt sur le revenu : **CHF 58'587'160.-** aux comptes, soit 1'577'160 de mieux qu'au budget
- Impôt sur le bénéfice : **CHF 7'663'650.-** aux comptes, soit 1'423'650 de mieux qu'au budget
- Rétrocession impôt frontaliers : **CHF 5'607'618.-** aux comptes, soit 1'107'618 de mieux qu'au budget
- Successions et donations : **CHF 3'136'048.-** aux comptes, soit 936'048 de mieux qu'au budget
- Impôt sur gains immobiliers : **CHF 2'607'910.-** aux comptes, soit 407'910 de mieux qu'au budget

Ainsi, c'est en partie sur les impôts conjoncturels (environ +3.4 millions de CHF) que reposent les « bonnes surprises » et cela ne signifie pas qu'ils suivront une trajectoire linéaire pour les prochains exercices. Par ailleurs, et comme cela a été observé dans de précédents rapports de la Cofin, il semble que la pandémie de Covid-19 n'ait pas impacté négativement les rentrées fiscales de la Ville.

Quant au chapitre Taxes, émoluments, produits des ventes (43), on observe une hausse qui est principalement due à un volume de vente du gaz et de l'électricité qui est supérieur aux prévisions (+ 1,2 million de CHF environ).

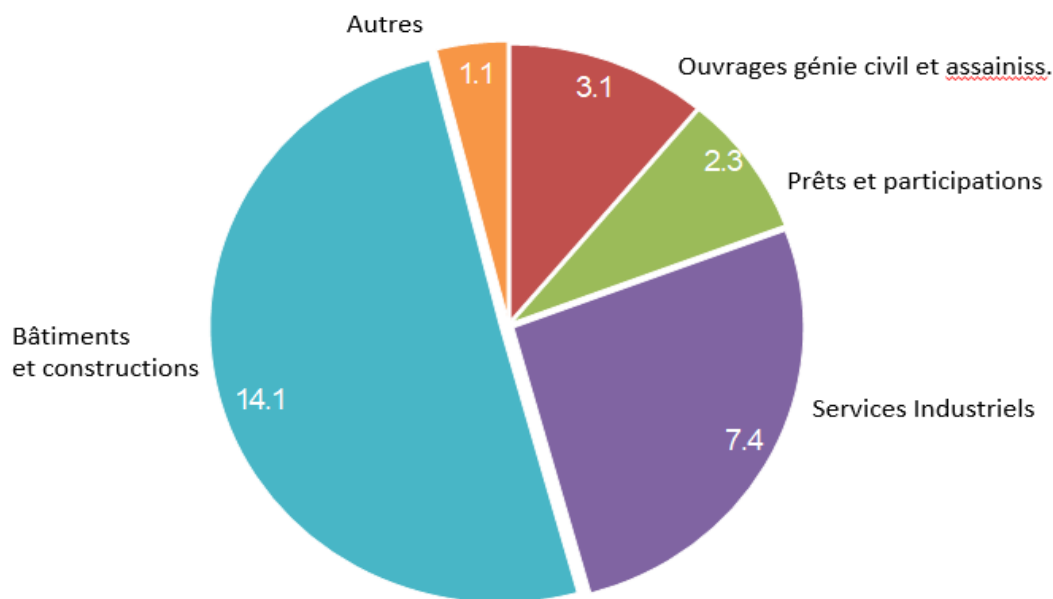
4. Investissements et marge d'autofinancement

Dans ces comptes 2021, les dépenses nettes d'investissements se sont montées à **CHF 24'320'490.-** soit une hausse de **CHF 8'336'884.-** par rapport aux comptes 2020. Sans en faire une liste exhaustive (voir les pages 90 à 98 de la brochure pour cela), voici plusieurs investissements faits en 2021 :

- Extension et renforcement réseaux (eau, électricité, gaz, etc.) des SI : **CHF 3'870'572.-**
- Nouvelle salle dans le cadre du plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à Gaz – Rive » (préavis n°229/2015) : **CHF 4'561'988.-**
- Hôtel de police (préavis n°215/2020) : **CHF 3'460'285.-**

- Entretien des bâtiments communaux 2021-2022 (préavis 216/2020) : **CHF 1'515'554.-**
- Elargissement du sentier du Cossy (préavis n°154/2019) : **CHF 1'030'307.-**.
- Réaménagement/reconstruction chemin et pont Redoute (préavis n°160/2019) : **CHF 826'401.-**
- Crédit d'étude relatif au complexe multisports/parc des sports de Colovray (préavis 192/2020) : **CHF 1'437'298.-**
- Crédit d'étude rénovation du centre sportif du Rocher (préavis n°207/2020) : **CHF 812'260.-**

De manière graphique, voici la répartition des investissements pour 2021 :



Avec une marge d'autofinancement de **CHF 18'128'607.-** dans les comptes 2021, cela signifie qu'elle couvre 74,5% des investissements. Autrement dit, 74,5% des investissements de la Ville de Nyon ont été autofinancés. Est-ce élevé ? Faible ? Voici un tableau qui permet de mettre en perspective sur les dix dernières années :

	C2013	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	C2020	C2021
DIN	17'281'367	29'549'787	33'419'190	53'780'777	51'798'218	32'510'492	21'981'627	15'930'806	24'320'490
MA	21'551'068	15'435'472	18'316'565	17'932'149	5'778'539	10'260'328	18'161'370	21'250'150	18'128'607
MA/DIN	124,71%	52,24%	54,81%	33,34%	11,16%	31,56%	82,62%	133,39%	74,54%

(DIN : dépenses nettes d'investissements ; MA : marge d'autofinancement ; MA/DIN : part d'investissement autofinancée)

Quand on regarde les précédentes années, alors on constate qu'une couverture des trois quarts des investissements par notre marge d'autofinancement est plutôt positive, ce n'est pas arrivé si souvent ces dernières années. Nous sommes actuellement dans une période où les investissements sont plus bas (comparé à 2015, 2016, 2017 notamment), mais cela pourrait remonter à l'avenir avec certains grands projets, comme le parc Perdtemps ou encore Colovray.

5. Rapport du réviseur des comptes

Conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), les comptes communaux doivent être contrôlés par un organe de révision. Depuis plusieurs années, c'est la société Fidinter SA qui s'en charge et la Cofin a pris connaissance de son rapport. Quelques points intéressants sont à relever sur cet exercice 2021 :

- Le réviseur confirme que les coûts supplémentaires engendrés par la crise (et notamment l'enquête administrative) s'élèvent à **CHF 280'566.-**.
- Le réviseur confirme que la délimitation périodique des honoraires et frais d'études a été correctement comptabilisée : ce qui relève de 2021 figure bel et bien dans les comptes 2021.
- Le réviseur relève que la compétence financière de CHF 50'000.- accordée à la Municipalité en début de législature par le Conseil communal est outrepassée sur cette question des honoraires.
- Sous réserve des conclusions du rapport établi par la Cofin, le réviseur donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2021, tels qu'ils sont présentés et destinés au Conseil communal.

6. Examen des comptes, ligne par ligne

Lors de sa séance, la Cofin passe en revue chaque ligne des comptes. De par la discussion avec M. le Municipal Claude Uldry et Madame la Cheffe du service des finances Ying Cottier plus tôt dans la séance, la plupart des questions avaient déjà trouvé réponses. Voici les questions soulevées lors du passage en revue des lignes :

- Ligne 110.3659.02 « Aide à fonds perdus aux entreprises nyonnaises » : ce sont environ 30 entreprises qui ont pu bénéficier d'une aide.
- Ligne 110.4390.00 « Recettes diverses » : il y a une légère hausse (+ **CHF 5'137.-**) qui est due à la hausse des demandes de naturalisations. En 2021, 178 dossiers ont été réceptionnés et facturés contre 75 dossiers en 2020.
- Ligne 150.4390.00 « Recettes diverses » : on observe une hausse de plus de **CHF 30'000.-** en raison d'un don privé.
- Ligne 355.3141.80 « Entretien général des bâtiments » : elle est à **CHF 0.-** (alors qu'au budget 2021 c'était **CHF 330'000.-**). Ces charges ont été ventilées dans les lignes qui correspondent à chaque bâtiment.
- Ligne 440.3145.00 « Entretien travaux privés » : il y a **CHF 35'769.-** de charges aux comptes 2021 alors que c'était **CHF 0.-** au budget. Il s'agit simplement d'entretiens sur des parcelles privées qui appartiennent à la commune de Nyon, comme par exemple la Promenade d'Italie.

7. Discussion

Globalement, la Cofin constate que les comptes 2021 de la Ville sont bien tenus : des charges maîtrisées (une partie de la hausse relève d'opérations purement comptables dans le chapitre 33), des recettes meilleures que prévu et un résultat final qui n'arrive pas loin de l'équilibre, alors que le budget 2021 prévoyait près de CHF 10,5 millions de déficit.

Par rapport au budget 2021, les recettes d'impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers, successions et donations) ont plus fortement augmenté que les recettes d'impôt sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des personnes morales. Une « bonne surprise » très intéressante pour les finances de la Ville, mais qui pourrait ne pas se reproduire à l'avenir. En outre, une inquiétude plane sur les recettes fiscales depuis 2020 : est-ce que le Covid-19 va faire baisser les rentrées ? Rapport après rapport, la Cofin constate que ce n'est pas le cas et qu'il n'y a pas de ralentissement de ce côté-là à ce stade.

Sans surprise, le point qui est principalement ressorti des discussions à propos des coûts est cette crise dans l'administration. Les coûts pour 2021 ont été évoqués plus haut, mais d'autres sont encore à venir pour 2022. Bien qu'elle comprenne le pourquoi de ces dépenses et l'importance de résoudre les problèmes, elle regrette que ces coûts viennent entacher le résultat final. Est-ce que l'enquête et les mesures prises auraient pu coûter moins cher ? Fallait-il au contraire dépenser davantage ? La Cofin a pris acte des impacts financiers sans se prononcer sur le fond, cette compétence relevant plutôt de la Coges, qui travaille dessus. Par ailleurs, dans la mesure où le rapport d'enquête a été rendu à la Municipalité en novembre 2021, la Cofin aurait apprécié être informée plus tôt du nombre d'heures nécessaires à la confection du rapport, d'autant que la première estimation évoquée a finalement été largement dépassée.

Enfin, la Cofin insiste sur le fait que ce dépassement budgétaire non annoncé supérieur à CHF 50'000.- ne doit pas faire « jurisprudence » et banaliser la pratique. La Municipalité est tenue, légalement, de respecter les modalités fixées par le Conseil communal en début de législature à propos des dépenses imprévisibles (article 11 RCom et article 93 du règlement du Conseil communal).

Toujours sur une question de coûts, rappelons que la crise sanitaire liée au Covid-19 a impacté fortement 2021. Cela a un impact négatif sur les comptes, mais la Cofin salue le bien-fondé des mesures prises par la Municipalité et complétées par le Conseil communal par voie d'amendement au budget 2021 en soutien aux entreprises et associations nyonnaises. Dans la mesure où la crise semble être derrière nous, nous pouvons raisonnablement dire que ces charges ne se retrouveront pas dans les comptes à venir.

La provision faite sur le fonds de réserve 9282.24 *Provision solde péréquation* lors du bouclage des comptes 2020 permet aujourd'hui à la Ville de lisser à hauteur de CHF 1,5 million l'impact des charges péréquatives. La Cofin salue cet effort d'anticipation et demande à ce que celui-ci soit renouvelé dans le futur.

La Cofin salue également le fait que les investissements remontent par rapport à l'année passée et que la dette poursuit sa baisse engagée depuis 2020, tout en ayant des emprunts renégociés à des taux plus avantageux que les précédents. Néanmoins, la situation pourrait changer à l'avenir : compte tenu de l'inflation qui touche actuellement l'économie mondiale, les banques vont remonter les taux et il sera plus cher d'emprunter. A titre d'exemple, la Banque centrale européenne a annoncé le 9 juin 2022 qu'elle allait remonter ses taux, une première depuis plus de 10 ans². Sans connaître à ce stade l'impact que cela pourrait avoir à Nyon, la Cofin invite la Municipalité à être attentive sur ce sujet et évaluer constamment la pertinence du recours à l'emprunt si celui-ci devenait trop cher.

² <https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2022/html/ecb.mp220609~122666c272.fr.html>

Conclusion

Systématiquement, comme dans la plupart des autres communes, la Municipalité présente un budget prudent qui finit en des comptes meilleurs que prévus. Cette année ne déroge pas à la règle : avec un déficit annoncé de près de CHF 10,5 millions, nous terminons finalement à environ -CHF 387'000. La Cofin, soucieuse de la bonne gestion des deniers publics, est satisfaite de ce résultat, dans la mesure où les recettes ont été plus élevées qu'attendu et où ce sont des événements « extraordinaires » qui ont empêché de boucler en positif.

Premièrement, il y a eu la crise sanitaire : avec les actions menées en faveur des entreprises et associations nyonnaises sous l'impulsion de la Municipalité et du Conseil communal, c'est près d'un million de francs qui ont été dépensés. Deuxièmement, une crise au sein de l'administration a émergé et des mesures ont dû être prises par la Municipalité, avec une incidence financière pour les comptes de la Ville, à un peu plus de CHF 280'000 pour 2021. Des coûts vont encore arriver en 2022 et la Cofin suivra avec attention l'évolution de ceux-ci et souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts de transparence.

Après une « pause » en 2020, les investissements reprennent des couleurs en 2021, avec une marge d'autofinancement qui en couvre les trois quarts et une dette qui poursuit sa baisse. Des nouvelles satisfaisantes, mais qu'il convient de tempérer avec plusieurs incertitudes à venir : inflation généralisée, contexte géopolitique incertain, renchérissement du prix des matériaux, hausse du prix des carburants et de l'énergie, rehaussement des taux d'intérêts. Autant de variables qui pourront peser sur les charges de la Ville et c'est tout naturellement que la Cofin appelle la Municipalité à la vigilance, en n'oubliant pas qu'elle doit garantir des prestations de qualité à la population et soutenir le développement de la Ville.

Ainsi, après un examen approfondi et des échanges constructifs, fructueux et transparents, c'est une commission des finances unanime qui vous recommande d'accepter le préavis sur les comptes 2021, tel que présenté par la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2022/54 concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2021,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2021.

La Commission :

Mesdames Chloé Besse, Monique Chevallay Piguët, Laure Damtsas, Armelle DuPasquier et Taïna Pieren,
Messieurs Marius Diserens, Alexander Federau, Yves Félix (Président et rapporteur), Pierre Girard, Olivier Monge et Olivier Riesen.

Annexe 1 - Tableau des emprunts de la Ville de Nyon au 03.06.2022



Tableau des emprunts au 03.06.2022

Prêteur	Échéance	Montant	Taux
Banque Cantonale de Bâle	27.06.2022	10'000'000.00	0.04%
CIP	26.08.2022	5'000'000.00	-0.43%
CIP	15.09.2022	3'700'000.00	-0.50%
BCV	01.10.2022	5'000'000.00	0.60%
Fondation instit. Suppl. LPP	02.12.2022	10'000'000.00	-0.11%
PostFinance	08.12.2022	10'000'000.00	0.18%
Retraites populaires	30.04.2023	7'500'000.00	0.00%
Vontobel	03.05.2023	5'000'000.00	-0.18%
Suva	08.05.2023	8'000'000.00	0.41%
Caisse de pension de la Poste	08.05.2023	5'000'000.00	0.52%
Caisse de pension de la Poste	27.06.2023	6'000'000.00	1.73%
Viteos SA	23.08.2023	10'000'000.00	0.00%
Postfinance	20.10.2023	5'000'000.00	0.90%
Banque Cantonale de Bâle	07.02.2024	5'000'000.00	0.48%
PostFinance	14.03.2024	3'000'000.00	1.61%
SUVA	15.05.2024	10'000'000.00	1.40%
Caisse de pension de la Confédération (Publica)	24.05.2024	5'000'000.00	0.25%
BCV	13.08.2024	10'000'000.00	0.35%
PostFinance	02.09.2024	10'000'000.00	0.22%
Luzerner Pension	22.04.2025	5'000'000.00	1.42%
PostFinance	28.04.2025	10'000'000.00	0.25%
J.Safra Sarasin	15.07.2025	10'000'000.00	0.00%
PostFinance	21.07.2025	10'000'000.00	0.39%
BCV	17.12.2025	4'000'000.00	0.48%
Banque Cantonale de Bâle	09.02.2026	10'000'000.00	0.68%
Commune de Signy	26.04.2026	5'000'000.00	0.00%
Suva	13.05.2026	10'000'000.00	0.03%
PostFinance	23.06.2026	10'000'000.00	0.30%
PostFinance	30.06.2026	10'000'000.00	0.36%
Suva	13.11.2026	8'000'000.00	0.16%
J.Safra Sarasin	09.12.2027	5'000'000.00	0.12%
BCV	02.07.2027	18'000'000.00	0.14%
Suva	16.07.2027	10'000'000.00	0.03%
BCV	13.11.2027	10'000'000.00	0.25%
PostFinance	18.10.2028	5'000'000.00	0.27%
PostFinance	22.11.2028	10'000'000.00	0.19%
Canton de vaud	08.07.2045	1'728'000.00	0.00%
Total		284'928'000.00	

Annexe 2 - Tableau des dépenses/non-dépenses en lien avec la crise Covid-19

Catégorie	Rubrique	NoCompte	Description	Sous.Rubrique	Montant		
Dépenses	Augmentation des dépenses	110.3171.00	Frais information, promotion	Affichage, impression affiches & flyers	12'776		
		130.3093.00	Frais sanitaires pr personnel	Achats fournitures, frais nettoyage	266		
		151.3199.00	Frais divers	Contrôle Pass COVID	26'072		
		154.3154.00	Frais d'exploitation	Contrôle Pass COVID	5'467		
		156.3189.00	Sécurité "surveillance des bâtiments"	Contrôle Pass COVID	5'469		
		344.3133.00	Achats produits de nettoyage	Achats fournitures, frais nettoyage	22'047		
		430.3114.00	Achats de matériel d'exploitation	Achats fournitures, frais nettoyage	6'099		
		451.3114.00	Achat matériel d'exploitation	Achats fournitures, frais nettoyage	4'627		
		451.3526.00	Elimination déchets	Autres	15'377		
		710.3199.01	Frais divers - COVID 19	Autres	13'278		
		Total Augmentation des dépenses					111'478
		Pr. 212/2020					
		153.3119.00	Achats oeuvres d'art	Pr. 212/2020	55'330		
		153.3170.00	Frais manifestations et réceptions	Pr. 212/2020	20'362		
		153.3653.00	Subventions activités locales	Pr. 212/2020	46'033		
		153.3653.01	Garanties du déficit des activités locales	Pr. 212/2020	27'000		
		170.3653.01	Aides ponctuelles sociétés sportives	Pr. 212/2020	31'700		
		705.3655.01	Subvention projets d'intégration commune	Pr. 212/2020	7'920		
		710.3655.01	Sub. Maison des Enfants	Pr. 212/2020	2'318		
		710.3655.03	Sub. institutions diverses	Pr. 212/2020	12'900		
		710.3655.11	Subvention Ludothèque Nyon	Pr. 212/2020	5'000		
		Total Pr. 212/2020					208'563
		Pr. 240/2021					
110.3659.02	Aide à fonds perdus aux entreprises Nyonnaises	Pr. 240/2021	368'003				
Total Pr. 240/2021					368'003		
Pr. 252/2021							
110.3659.03	Projets de soutien au commerce local	Pr. 252/2021	623'376				
Total Pr. 252/2021					623'376		
Total Dépenses					1'311'421		
Non-dépenses	non-dépense	101.3060.00	Frais de représentation	Annulations manif./évén.	-3'000		
		101.3099.00	Sortie des conseillers communaux	Annulations manif./évén.	-3'500		
		162.3658.00	Versement à NRT sur la taxe de séjour	Autres	-12'396		
		510.3188.00	Frais de transports	Annulations manif./évén.	-26'622		
		510.3662.00	Participation camps, courses d'écoles, visites, spectacles	Annulations manif./évén.	-46'206		
		525.3662.00	Participation camps, courses d'écoles, visites, spectacles	Annulations manif./évén.	-22'406		
		526.3662.00	Participation camps, courses d'écoles, visites, spectacles	Annulations manif./évén.	-130'182		
		705.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	Annulations manif./évén.	-22'946		
		705.3131.01	Frais d'animation	Annulations manif./évén.	5'368		
		706.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	Autres	-19'998		
		706.3131.00	Achats produits alimentaires	Frais d'alimentation	-17'638		
		706.3131.01	Frais d'animation	Annulations manif./évén.	-13'299		
		706.3188.00	Frais de transports	Annulations manif./évén.	-6'927		
		710.3665.03	Sortie annuelle des aînés	Annulations manif./évén.	-37'000		
		762.3131.01	Frais d'animation	Annulations manif./évén.	-7'546		
		766.3131.01	Frais d'animation	Annulations manif./évén.	-5'082		
		Total non-dépense					-369'378
Total Non-dépenses					-369'378		